

**Assemblée générale**

Distr. générale  
28 septembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-sixième session**

Point 8 de l'ordre du jour

**Débat général****Lettre datée du 22 septembre 2011, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration écrite de la délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, dans laquelle celle-ci exerce son droit de réponse aux propos tenus devant l'Assemblée générale par la Présidente de la République argentine, M<sup>me</sup> Cristina Fernández de Kirchner, le 21 septembre 2011 (voir annexe).

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Mark Lyall Grant



**Annexe à la lettre datée du 22 septembre 2011 adressée  
au Président de l'Assemblée générale par le Représentant  
permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande  
du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de la délégation du Royaume-Uni de Grande-  
Bretagne et d'Irlande du Nord exerçant son droit de réponse  
aux propos tenus le 21 septembre 2011 par la Présidente  
de la République argentine, M<sup>me</sup> Cristina Fernández de Kirchner,  
dans le cadre du débat général**

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland. Le Gouvernement britannique attache beaucoup d'importance au principe d'autodétermination et au droit y afférent tel qu'énoncé au paragraphe 2 de l'Article 1, de la Charte des Nations Unies et à l'article premier du Pacte international des droits civils et politiques. Ce principe sous-tend notre position au sujet des îles Falkland. La souveraineté du Royaume-Uni sur les îles Falkland n'est pas négociable, à moins et avant que les Falklandais n'en expriment la volonté.

Le Royaume-Uni entretient avec tous ses territoires d'outre-mer une relation moderne, fondée sur le partenariat, des valeurs partagées et le droit de chaque territoire, y compris les îles Falkland, de décider s'il souhaite conserver un lien avec lui.

Les représentants démocratiquement élus des îles Falkland ont une fois de plus exprimé clairement leurs propres vues lorsqu'ils se sont rendus au Siègne de l'Organisation des Nations Unies pour le débat de cette année dans le cadre du Comité spécial des Vingt-Quatre. Ils ont demandé au Comité de reconnaître l'autodétermination comme un droit universel de l'homme, sachant que le respect de ce principe est inscrit dans la Charte des Nations Unies au titre des objectifs de l'Organisation. Ils ont souligné qu'à l'instar de tous les autres peuples, ils avaient le droit de disposer d'eux-mêmes. Ils ont rappelé qu'historiquement, les îles Falkland n'avaient jamais eu de peuple autochtone et qu'aucune population civile n'avait été chassée avant que leurs ancêtres ne s'installent sur le territoire il y a plus de 178 ans. Ils ont confirmé qu'ils étaient et avaient toujours été le seul peuple des îles Falkland et n'entendaient pas que leur territoire change de statut. Ils ont déploré les mesures adoptées par la République argentine, qui visent, au mépris du droit, à limiter à la fois leurs liaisons avec le monde extérieur et leur accès au libre échange.

Le Gouvernement des îles Falkland a le droit de développer les secteurs de la pêche et des hydrocarbures dans ses propres eaux territoriales. Ce droit fait partie intégrante du droit à l'autodétermination, expressément prévu au paragraphe 2 de l'article I, paragraphe 2, du Pacte international des droits civils et politiques, en vertu duquel tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles. En aucun cas, un peuple ne peut être privé de ses propres moyens de subsistance.

Le Royaume-Uni reste convaincu que les possibilités de coopération sont nombreuses dans la région de l'Atlantique Sud. La République argentine rejette toutefois ces possibilités depuis plusieurs années. Elle a ainsi mis fin à sa collaboration avec la Commission des pêches de l'Atlantique Sud et dénoncé, en

2007, la Déclaration commune de 1995 sur les hydrocarbures. En 2003, elle a interdit les vols affrétés à destination des îles. L'Argentine a également adopté une législation nationale qui restreint les transports maritimes à destination des îles et pénalise les sociétés souhaitant mener des activités commerciales sur le territoire des îles Falkland ou avec elles.

Le Royaume-Uni maintient depuis plus de 29 ans la même posture militaire de défense dans la région de l'Atlantique Sud, et cela comprend des exercices de routine. Il reste pleinement attaché à la protection des droits de l'homme de la population des îles Falkland, y compris le droit de décider de son propre avenir politique, économique et social.

---